

# LE RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE

L'élection du préfet au suffrage  
universel

**Sylvain Gaudreault**

**16 septembre 2005**

# 1. LE CONSTAT

- Il y a cassure dans la démocratie locale.
- Le taux de participation électorale est à la baisse.
- Les candidats aux différents postes se font de plus en plus rares, particulièrement dans les petites municipalités.

# 1. LE CONSTAT

- **Questions de fond :**
  - Comment améliorer la démocratie à l'échelle locale?
  - Comment améliorer l'imputabilité des élus à l'égard des citoyens?
  - Comment améliorer la santé démocratique pendant et entre les élections?

## 2. QUELLE SOLUTION?

- Une hausse de la participation au seul processus électoral est-il suffisant?
- Hudon et Poirier (2004) affirment :  
« *Les reculs de la participation électorale sont inquiétants, mais ils ne renvoient qu'à une partie de la dynamique démocratique.* »

*« (...) alors que le « consentement populaire » est devenu le premier fondement de l'exercice légitime du pouvoir, il est courant de penser que ce consentement s'obtient quasi exclusivement par voie électorale. Un survol libre des formes de la démocratie peut aider à clarifier. »*

Hudon et Poirier (2004)

# 3. UNE DÉFINITION DE LA DÉMOCRATIE

- Quelles sont les autres « parties » de la dynamique démocratique?
- Selon Lemieux (2003), voici les conditions essentielles à la pratique de la démocratie locale et régionale :

*Un système compétitif où des leaders et des organisations responsables devant la population font fonctionner la démocratie en politissant les problèmes collectifs et en popularisant les voies de solutions afin que la population puisse participer aux décisions qui la concerne.*

# 3. UNE DÉFINITION DE LA DÉMOCRATIE

- **Les critères suivants complètent et s'ajoutent aussi à la définition de la démocratie :**
  - **L'appropriation (prise en charge) des enjeux collectifs par la population;**
  - **La solidarité dans la communauté;**
  - **Le sentiment d'appartenance;**
  - **Le principe de proximité entre les contribuables et le secteur public.**

## 4. DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE : LE PRÉFET ÉLU AU SUFFRAGE UNIVERSEL

- L'élection au suffrage universel des préfets des M.R.C. est une piste de solution appropriée pour corriger le déficit démocratique à l'échelon local.
- L'aspect pratique...
  - Loi 29 permet aux M.R.C. à caractère rural qui le désire d'élire leur préfet au suffrage universel;
  - Abandon du cumul des fonctions de maire et préfet;
  - Poste à temps plein;
  - La rémunération d'un préfet élu au suffrage universel est fixée entre 30 000 \$ et 65 000 \$ par année;
  - Vote prépondérant si aucune décision clairement positive ou négative n'est prise par le conseil de la M.R.C.



# 5.LES VERTUS DU P.E.S.U.

- **Le préfet élu au suffrage universel** renforce la démocratie parce qu'il combine **plusieurs caractéristiques** d'une **définition large** de la démocratie, non limitative au seul droit de vote.

# 5. LES VERTUS DU P.E.S.U.

- a) Exercice de la tâche de préfet de façon exclusive;
- b) Émergence de débats à l'échelle supra municipale;
- c) Conformité avec l'évolution de la fonction de préfet vers des tâches plus complexes qu'au moment de la création des M.R.C.;
- d) Plus grande responsabilisation des utilisateurs et des décideurs publics;
- e) Meilleure représentativité des divers intérêts locaux;
- f) Appui à l'émergence d'un leadership local;
- g) Renforcement de la solidarité communautaire;
- h) Accroissement des pouvoirs et des ressources financières consentis aux M.R.C. à venir.

# CONCLUSION

- **Qu'en est-il au Saguenay-Lac-Saint-Jean?**
  - À première vue, l'élection du préfet au suffrage universel apparaît comme la suite logique de la consolidation des M.R.C. en cours depuis 20 ans;
  - Pourtant, aucune M.R.C. du SLSJ n'a opté pour le préfet élu au suffrage universel, celles de Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine adoptant même à majorité des résolutions contre la mise en vigueur d'une telle formule.

# CONCLUSION

- Il faut que les élus municipaux **outrepassent leurs préoccupations locales** pour :
  - choisir le renforcement de la démocratie à l'échelon supra municipal;
  - valoriser, de façon générale, le rôle des élus;
  - impliquer davantage les citoyens dans le développement de la M.R.C.;
  - rendre imputable le préfet;
  - créer un contrepoids à « l'empire du milieu » : Ville de Saguenay.

**Merci !**